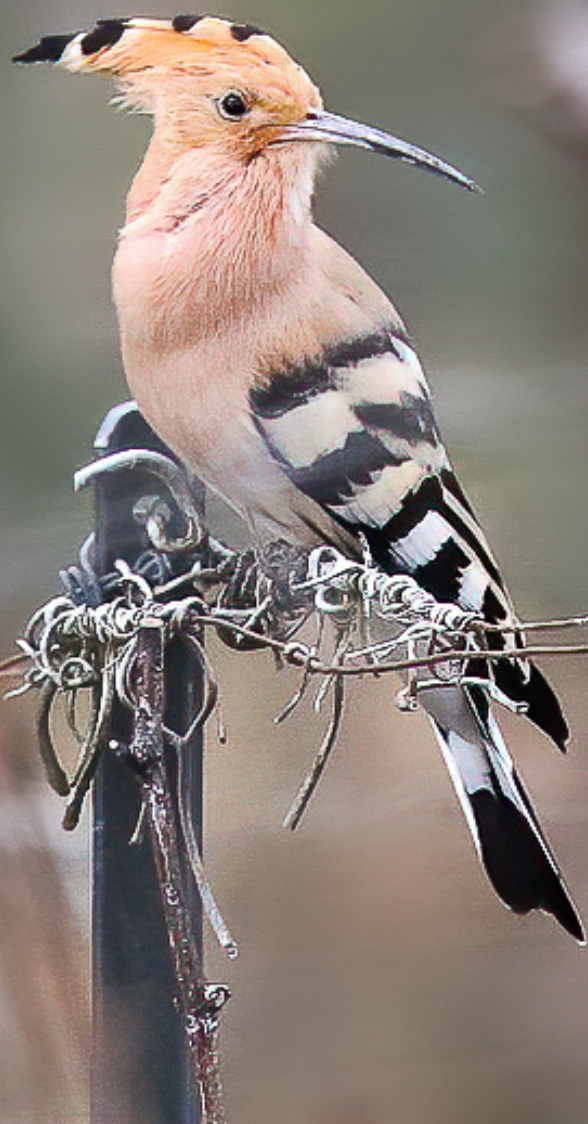


Suivi et conservation de la Huppe fasciée dans le
canton de Genève
Rapport 2021



Groupe Ornithologique du Bassin Genevois
Chemin des Bouveries 43 - 1284 Chancy



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERRAS LUX

Office Cantonal de l'Agriculture
et de la Nature (OCAN)

Table des matières

1. Résumé.....	3
2. Introduction.....	3
3. Suivi de la Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement.....	3
Introduction.....	4
Méthodes.....	4
Résultats.....	4
Discussion et perspectives.....	5
4. Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches.....	6
Introduction.....	6
Méthode.....	6
Résultats.....	6
Discussion et perspectives.....	6
5. Suivi de la Huppe fasciée dans le canton de Genève - Résumé des observations saisies dans le canton de Genève.....	7
Introduction.....	7
Méthode.....	7
Résultats.....	7
Discussion.....	9
6. Conclusion.....	10
7. Remerciements.....	10

Réalisation : Gremion Jérémy (jeremy.gremion@gobg.ch)

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois

Chemin des Bouveries 43 - 1284 Chancy

Avec la collaboration de : Yves Menétrey et Christine Jaggy-Duplessis

Avec le soutien de : Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN)

Citation : Gremion, J. (2021) : *Suivi et conservation de la Huppe fasciée dans le canton de Genève*. GOBG, 14 pp.

Photo page de titre : Huppe fasciée (GE), ©Christian Huber

Genève, le 29 novembre 2021

1. Résumé

Le GOBG a lancé un projet en faveur de la Huppe fasciée dans le canton de Genève en 2011. L'augmentation des effectifs nicheurs de ces dernières années a poussé plusieurs acteurs à travailler pour le retour de cette espèce emblématique. Ce rapport résume ces différentes activités entreprises en 2021 et décrit les perspectives pour le suivi et la conservation de la Huppe fasciée.

Les nichoirs dans l'ouest du canton ont été suivis et les chiffres sont supérieurs à la moyenne des dernières années. Parallèlement, des nichoirs artificiels ont été intégrés dans des murs en pierres ou des puits dans le cadre de la Formation Romande en Ornithologie de Christine Jaggy-Duplessis et par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Également, les observations saisies sur les bases de données naturalistes ont été surveillées. Même si le nombre d'observations est inférieur à l'année dernière, les trois domaines vitaux de l'espèce ont été dessinés sur la base des cinq dernières années. Des projets futurs sont planifiés, comme l'intégration de nichoirs dans des pierriers ou encore un suivi intensifié dans les sites qui semblent être favorables au retour de la Huppe fasciée.

2. Introduction

Commune dans le canton de Genève jusque dans les années 1950, la Huppe fasciée (*Upupa epops*) a fortement décliné depuis les années 1960. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des enquêtes des Atlas cantonaux de 1977-1981 (Géroudet *et al.* 1983) et 1990-2001 (Lugrin *et al.* 2003). Les premiers cas de reproduction avérés dans le canton depuis 1974 datent de 2006 (Géroudet *et al.* 1983 et Station ornithologique suisse).

À l'échelle nationale, la Huppe est considérée comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs (Knaus *et al.* 2020) et fait partie de la liste des espèces prioritaires (Spaar & Ayé, 2016) pour lesquelles des efforts de conservation spécifiques doivent être entrepris. Suite au statut préoccupant de la Huppe et à la lecture du Plan d'action Huppe fasciée Suisse (Mühlethaler *et al.* 2010), un projet de conservation de la Huppe fasciée a démarré à Genève au printemps 2011. Le projet a globalement pour buts de dénombrer la population nicheuse de cette espèce et de favoriser son augmentation. Il a démarré par la pose et le suivi de plus de 130 nichoirs, principalement dans le Mandement mais aussi entre Arve et Lac. Au vu du faible taux d'occupation des nichoirs en regard de l'important travail de contrôle nécessaire, la plupart de ces nichoirs ont été retirés et seuls ceux des emplacements les plus favorables ont été déplacés proche du sol, ce qui semble mieux convenir à l'espèce et limiter la concurrence de l'Étourneau sansonnet.

C'est toujours le grand public ainsi que les observateurs locaux qui fournissent de nombreuses données indispensables à la découverte des couples nicheurs. Comme ces dernières années, toutes les données de Huppe, y compris celles de tiers, ont été archivées sur les bases de données naturalistes (www.ornitho.ch et www.faugeneve.ch).

Le présent rapport a pour but de présenter les résultats du suivi mené en 2021. En perspective avec les résultats des années précédentes, l'évolution de la démographie de l'espèce dans le canton peut être évaluée. Également, ce rapport permet de présenter les mesures de conservation qui sont et seront entreprises en faveur de cette espèce.

3. Suivi de la Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement

Par Yves Menétrey et Jérémy Gremion

Introduction

En 2021, le suivi de la Huppe fasciée dans l'ouest du canton de Genève (région du Mandement) a été reconduit. Profitant de l'expérience de la Station ornithologique suisse, de nouvelles mesures ont été testées et donnent des résultats prometteurs. Une augmentation de la population de la Huppe est globalement observée dans la zone d'étude.

Méthode

Ce suivi s'est concentré sur l'ouest du canton de Genève, dans le Mandement. Entre 2011 et 2016, environ 140 nichoirs y ont été installés. Puis en 2017, la majorité de ces nichoirs ont été enlevés car ils présentaient une trop grande occupation par des Étourneaux sansonnets. Cependant, une vingtaine de nichoirs ont été laissés en place sur les meilleurs sites et le trou d'envol a été abaissé au niveau du sol. Cette mesure, qui a pour but de réduire les chances d'occupation du nichoir par l'Étourneau sansonnet, a déjà été testée sur la Côte par la Station ornithologique suisse et a montré de très bons résultats.

Au total, 31 nichoirs ont été suivis et contrôlés au minimum trois fois lors de la saison de nidification de fin mai à fin juillet. Les sites de nidification connus (nichoirs) des années précédentes ont tous été prospectés au moins deux fois. Un quatrième passage a été nécessaire dans certains cas pour documenter au mieux l'évolution de la nidification. Les cavités naturelles n'ont pas été suivies.

Résultats

En 2021, quatre cas de nidifications d'Étourneaux sansonnets ont été observés dans les nichoirs à Huppées. Même si ce chiffre est bien plus élevé que l'absence complète d'Étourneau en 2020, l'occupation des nichoirs par cette espèce reste marginale.

Au total et en 2021, la Huppe fasciée s'est reproduite à 7 reprises en nichoir dans la zone d'étude. Un nichoir a été utilisé à deux reprises (deuxième ponte). Au total, au moins 16 jeunes se sont envolés dans le secteur, ce qui représente une productivité moyenne d'au minimum 1.7 jeune envolés par couple se reproduisant en nichoir.

Tableau 1 : Cas de reproductions détaillés par nichoir pour la saison 2021 dans le Mandement

2021	Oeufs	Jeunes	Jeunes envolés	Remarque
Nichoir 1	4	3	1	
Nichoir 2	5	4	3	
Nichoir 3	>4	4	>4	
Nichoir 4	>2	>2	>2	
Nichoir 4 (2ème ponte)	8	0	0	Prédation
Nichoir 5	>3	>3	2	
Nichoir 6	2	0	0	Prédation (2 œufs)
Total	>28	>16	>12	
Moyenne	>4	>2.3	>1.7	

Avec 7 nidifications en nichoirs, l'année 2021 constitue un nouveau record pour la région. L'évolution démographique positive de la population en nichoirs (Fig. 1) semble indiquer une réelle implantation de la Huppe dans le Mandement.

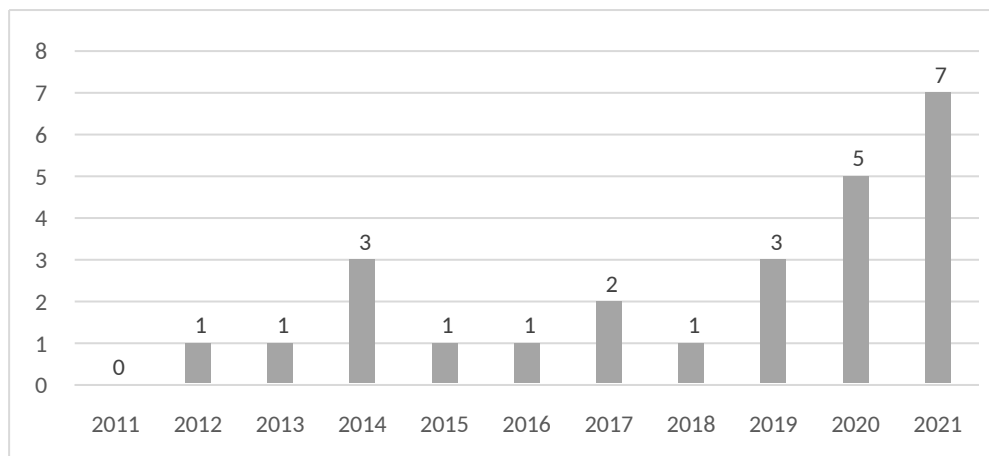


Figure 1 : Évolution du nombre de nidifications en nichoirs par année dans la région du Mandement

Discussion et perspectives

Les résultats de cette année tendent à montrer une augmentation démographique dans l'ouest du canton de Genève. De par ses mœurs méditerranéennes, le réchauffement climatique de ces dernières années peut également influencer positivement le succès de reproduction de la Huppe ainsi que la recherche de ses ressources alimentaires.

Le fait que les nichoirs n'aient été occupés par les Étourneaux sansonnets qu'à 4 reprises cette année démontre l'efficacité du placement du trou d'envol proche du sol. Cette mesure avait déjà montré de très bons résultats sur la population de la Côte.

Ce suivi ne concerne que les nichoirs installés en faveur de la Huppe fasciée. Même si la population inféodée à ces cavités artificielles semble augmenter, il nous semble important de rappeler que l'installation des nichoirs n'est une solution qu'à court et moyen terme. En effet, le manque de cavités naturelles, principalement lié à la disparition des vieux arbres et à la simplification du paysage, est préoccupant. Pour pérenniser cette population naissante, le maintien d'un paysage structuré avec un nombre décent de cavités naturelles reste primordial.

Ce recensement se poursuivra en 2022 pour continuer à documenter l'évolution démographique de la Huppe en nichoirs dans la région. De même, une attention particulière et supplémentaire sera apportée pour localiser les cas de reproduction en cavités naturelles dans la région du Mandement. De cette manière, ces lieux feront l'objet d'une protection particulière en signalant leur localisation aux services compétents de l'État de Genève (OCAN).

4. Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches

Par Christine Jaggy-Duplessis et Jérémy Gremion

Introduction

Dans le cadre de sa Formation romande en ornithologie (FRO) en 2020, Christine Jaggy-Duplessis avait pour but d'augmenter artificiellement le nombre de cavités disponibles pour la Huppe. Le défi était d'intégrer au mieux des nichoirs dans des milieux anthropisés tels que des murs en pierres sèches ou encore des puits. L'installation de la plupart de ces cavités artificielles s'est faite en 2020. En 2021, ces différents sites ont été suivis. Le présent rapport résume les réalisations de Christine Jaggy-Duplessis et leur suivi.

Méthode

Les sites pressentis pour l'installation de nichoirs intégrés ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Le premier est la qualité de l'habitat pour la Huppe. Les milieux relativement ouverts et la présence de structures végétales (buissons, lisières, bandes herbeuses, etc.) sont des critères déterminants. Également, les sites sélectionnés ont généralement été fréquentés (de la simple fréquentation à la nidification) par l'espèce ciblée par le passé.

Au total, quatre cavités artificielles ont été installées par Christine Jaggy-Duplessis : deux dans des murs de vignoble (Fig.2) et deux dans des puits (Fig.3). Le bon développement de ce projet était dépendant de plusieurs aspects techniques : l'expertise ornithologique, la réalisation des nichoirs (nichoir créé par une céramiste, par exemple), la communication avec les propriétaires ou les exploitants des parcelles, les travaux de maçonnerie, etc.



Figure 2 et 3 : Exemples des deux types de cavités installées : À gauche, un nichoir est intégré dans un mur du vignoble. À droite, un édifice en forme de puits a été construit en intégrant des nichoirs à Huppe fasciée. Photos : Christine Jaggy-Duplessis

Résultats, discussion et perspectives

Le premier suivi des cavités artificielles, une année après leur installation, est très encourageant et démontre déjà un intérêt de la Huppe pour ces loges. Sur quatre cavités installées, une nidification et une occupation (visites de l'espèce) ont été observées seulement une année après leur installation.

Les différents nichoirs présentés sont particulièrement bien intégrés dans des structures semi-naturelles. Ce point est relativement important tant cette espèce a besoin de discrétion pendant la période de nidification. De plus, une intégration réussie encouragera probablement certains propriétaires à accepter de telles infrastructures. Le trou d'envol est généralement situé assez bas, ce qui tend à réduire la compétition avec l'Étourneau sansonnet. De nouveaux nichoirs seront installés dans d'autres sites pressentis ces prochaines années. Également, l'intégration de nichoirs au sol dans des pierriers/murgiers est prévue.

Les différents sites équipés de nichoirs seront évidemment suivis au mieux l'année prochaine. L'OCAN a également saisi trois opportunités pour intégrer des nichoirs lors de construction de murs de soutènement ou de séparation en 2020. Cependant, ces différents sites n'ont pas fait l'objet d'un suivi par notre association.

5. Suivi de la Huppe fasciée dans le canton de Genève – résumé des observations saisies

Introduction

La démocratisation de l'ornithologie et les nouveaux outils de transmission de données permettent aux observateurs de transmettre leurs observations naturalistes sur des bases de données en ligne. La consultation des données permet d'obtenir un aperçu global d'une espèce dans le canton.

Ce présent rapport compile et résume les différentes données relatives à la reproduction de la Huppe fasciée dans le canton de Genève et saisies sur les bases de données naturalistes.

Méthode

Nous avons considéré les données du site www.ornitho.ch pour le canton de Genève et par extension celles de www.faugeneve.ch. Seules les observations avec un code atlas égal ou supérieur à 4 ont été exportées pour s'assurer des données relatives à une nidification probable à certaine. Également, pour éviter des données relatives aux migrateurs tardifs, seules les données saisies à partir du 1^{er} mai 2021 ont été utilisées.

Résultats

Au total, 24 observations saisies en 2021 et accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 4 ont été considérées. Ce nombre est inférieur au total de l'année 2020 (35 observations). Dans leur ensemble, le nombre d'observations annuelles semble avoir atteint un plateau (Fig. 4).

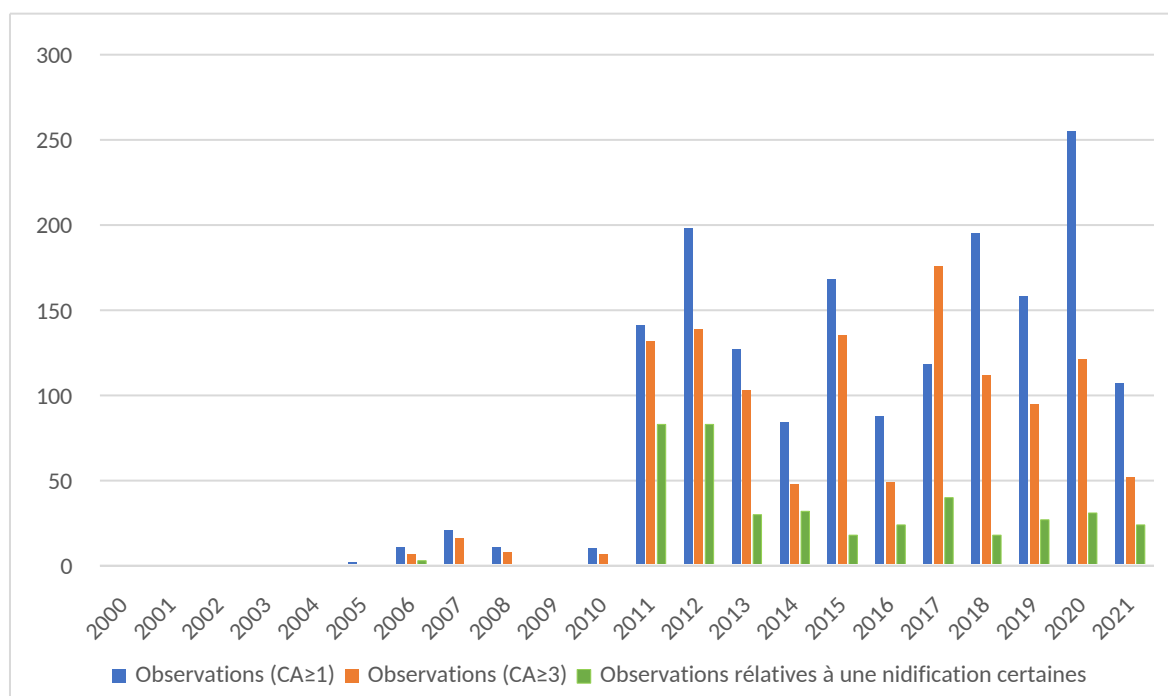


Figure 4 : Évolution du nombre d'observations de Huppe fasciée saisies sur ornitho.ch en fonction du code atlas correspondant

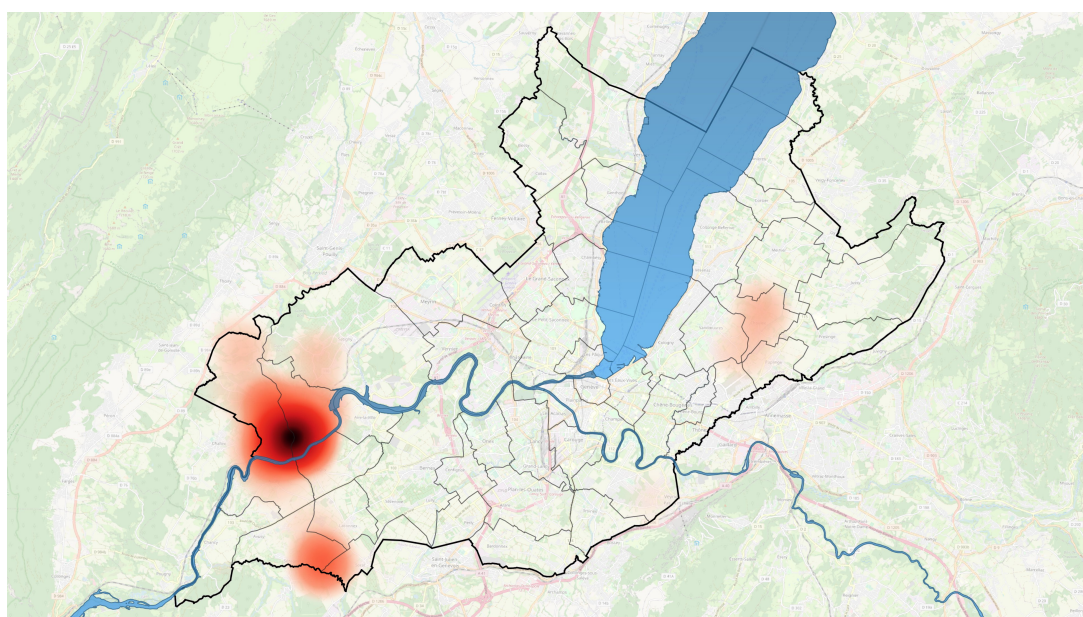


Figure 5 : La carte de chaleur des différentes observations de Huppe fasciée accompagnée d'un code atlas égal ou supérieur à 4 pour les 5 dernières années (175 données considérées entre 2017-2021). Les points de chaleurs (plus le point est rouge, plus la concentration des observations y est importante) montrent les différents bastions de l'espèce dans le canton.

Le Mandement (à l'ouest du canton) concentre le plus d'observations et représente le bastion le plus important (Fig. 5). La région de Soral concentre également une bonne densité d'observations très concentrées. Le troisième point chaud, plus petit, est situé entre Puplinge, Choulex et Vandœuvres. La grande majorité des sites de nidification dans la région Arve et Lac n'ont pu être trouvés, mais des données ponctuelles ont également été signalées à Meinier, Presinge et Puplinge. Un recensement ciblé aura lieu lors de la prochaine saison.

En région limitrophe, un couple s'est reproduit avec succès en 2020 au golf de Bossey (F), au pied du Salève. Il est possible que ce territoire ait conduit à des observations proches de la frontière du côté de Veyrier.

Discussion et perspectives

Bien que ces données n'aient pas été récoltées de façon systématique, leur extrapolation semble produire des résultats cohérents et interprétables.

Sans surprise, le Mandement concentre la majorité des observations. Le rapport du suivi des nichoirs de cette région (voir ci-dessus) nous a appris que cette zone comporte 6 territoires avec 7 cas de reproductions avérés et ce, uniquement en nichoirs. La qualité de l'habitat et la pose de nichoirs concentrée sur cette région sont probablement les facteurs qui expliquent le mieux la concentration des données de reproduction pour cette espèce dans le Mandement.

Moins connu, le point chaud situé à l'est de Vandœuvres semble être un nouveau point d'ancrage de la Huppe dans le canton. Il fait suite à des occupations plus ou moins régulières dans la région de Meinier et Vandœuvres. Malheureusement, aucun nouveau territoire n'a été localisé précisément en 2021.

Ces prochaines années, la conservation et/ou la restauration des habitats ainsi que la pose de nichoirs dans les milieux adéquats pourraient encourager et pérenniser le retour de la Huppe dans les différentes régions du canton. Le GOBG suivra les données transmises et coordonnera un suivi ciblé de ces potentiels sites de nidification. Pour se faire, les trois secteurs principaux de l'espèce ont été dessinés en considérant le polygone convexe (Minimal Convex Hull) englobant les observations de Huppe fasciée accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 4 pour les 5 dernières années (175 observations). Un tampon de 250m a été ajouté aux polygones. Ainsi, les trois domaines vitaux de la Huppe sont délimités et aideront à focaliser nos efforts de prospections sur le secteur « Arve et Lac » et le secteur « Mandement » (Fig. 6).

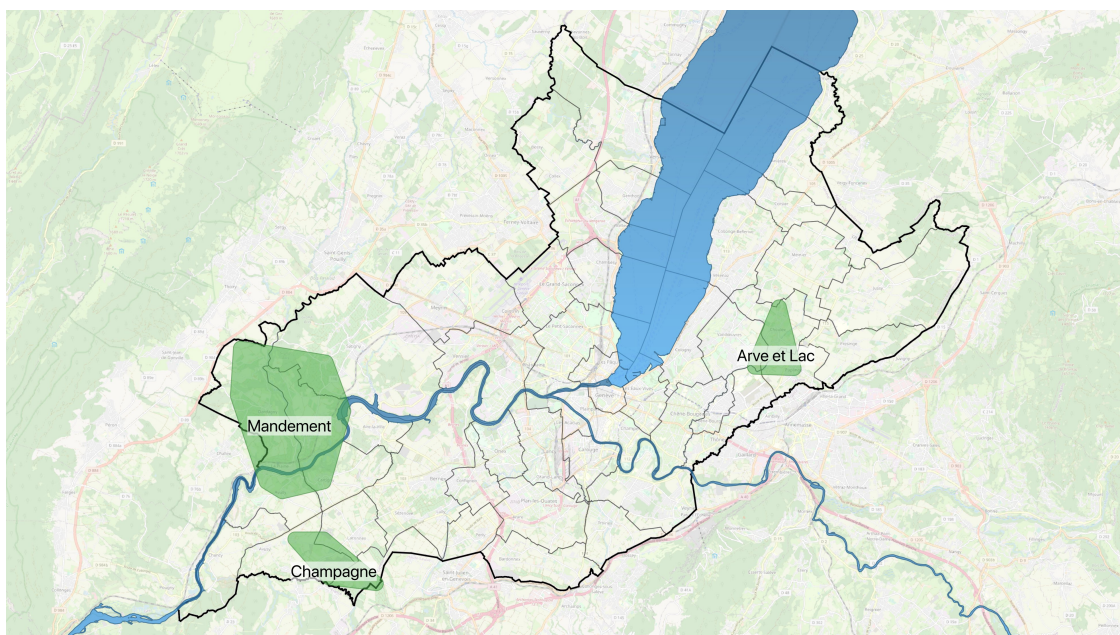


Figure 6 : Les trois secteurs (domaines vitaux) principaux de la Huppe fasciée dans le canton dessinés grâce aux polygones convexes (Minimal convex hull) englobant les observations accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 4 pour les 5 dernières années (175 observations).

L'évolution du nombre d'observations annuel semble avoir atteint un plateau (Fig. 4). Cependant, les suivis des dernières années et celui fait sur les nichoirs du Mandement démontre très clairement une démographie croissante. Le nombre d'observation est bien sûr dépendant de l'effort de prospection mais également du signalement de ces observations sur les bases de données naturalistes. Nous profitons de cette occasion pour encourager les observateurs à transmettre leurs observations de Huppées fasciées. En effet, le GOBG compile et transmet les sites de reproduction de la Huppe fasciée (et des autres espèces prioritaires) aux services de l'OCAN. Ceux-ci sont gardés confidentiellement et sont documentés de façon à suivre les projets qui porteraient préjudice à ces sites de reproduction fragiles.

6. Conclusion

Ce rapport semble montrer un avenir réjouissant pour la Huppe fasciée dans le canton de Genève. En effet, la courbe démographique de la population suivie semble augmenter et, douze ans après le début du projet de conservation autour de cette espèce emblématique, ces résultats nous encouragent à continuer à suivre et à préserver les populations existantes ainsi qu'à favoriser une implantation de l'espèce dans de nouveaux sites.

7. Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse, Yves Menétrey, Christine Jaggy-Duplessis, toutes les personnes qui nous ont aidés sur le terrain ou qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes. Nous remercions également chaleureusement les propriétaires qui ont autorisé la pose de nichoirs sur leurs terrains.

8. Références

AYÉ R, KELLER V, MÜLLER W, SPAAR R & ZBINDEN N (2011). RÉVISION 2010 DE LA LISTE ROUGE ET DES ESPÈCES PRIORITAIRES DE SUISSE. NOS OISEAUX. 58. 67-84.

GÉROUDET P, GUÉX C, MAIRE M & COLLABORATEURS (1983) : LES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. ATLAS – HISTORIQUE – DISTRIBUTION – ÉCOLOGIE. MUSÉUM DE GENÈVE.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, KELLER V, SATTTLER T, SCHMID H & STREBEL N (IN PREP.): ROTE LISTE BRUTVÖGEL. GEFÄHRDETE ARTEN DER SCHWEIZ, STAND 2020. BUNDESAMT FÜR UMWELT, BERN, UND SCHWEIZERISCHE VOGELWARTE, SEMPACH. MANUSCRIT EN PRÉPARATION.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, WECHSLER S, GUÉLAT J, KÉRY M, STREBEL N & SATTTLER T (2018): ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE SUISSE 2013– 2016. DISTRIBUTION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES OISEAUX EN SUISSE ET AU LIECHTENSTEIN. STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, SEMPACH.

LUGRIN B, BARBALAT A, ALBRECHT P (2003) : ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. EDITION NICOLAS JUNOD.

MÜHLETHALER E, SCHAAD M (2010) : PLAN D'ACTION HUPPE FASCIÉE SUISSE. PROGRAMME DE CONSERVATION DES OISEAUX EN SUISSE. OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OFEV, STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, ASSOCIATION SUISSE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ASPO/BIRDLIFE SUISSE, BERNE, SEMPACH ET ZÜRICH. L'ENVIRONNEMENT PRATIQUE N° 1030 : 65 P.